



FCPR AUDACIA ENTREPRENEURIAT FAMILIAL

Le nouveau fonds grand public qui unit épargnants et PME familiales

Paris, le 1er septembre 2020. Audacia, société de gestion agréée AMF, acteur reconnu du private equity, lance aujourd'hui son nouveau fonds d'investissement grand public dédié aux petites et moyennes entreprises familiales françaises : le FCPR « Audacia Entrepreneuriat familial ». Une démarche volontariste, à l'heure où dans ce choc économique sans précédent, il est primordial de mobiliser l'épargne privée vers nos meilleures entreprises.

Pour Charles Beigbeder, Président-fondateur d'Audacia, *« Le moment est propice, l'initiative est utile. Les entrepreneurs ont plus que jamais besoin de renforcer leurs fonds propres. Et les épargnants sont à la recherche de placements dynamiques et porteurs de sens. Il est fondamental de mobiliser l'épargne privée vers nos entreprises pour la phase de rebond à venir. La France est riche de son tissu de pépites entrepreneuriales qui nourrissent emplois, innovation et export. Par l'intermédiaire de ce fonds, nous voulons mobiliser l'épargne des français afin qu'ils puissent participer au sursaut de l'économie. »*

Le FCPR Audacia Entrepreneuriat Familial offre :

- Une réponse adaptée au déficit d'offre, pour les épargnants privés, sur le capital développement des PME ;
- Un timing opportun : face à la crise actuelle, les entrepreneurs sont aujourd'hui davantage prêts à ouvrir leur capital, pour prendre des parts de marché, réaliser des opérations de croissance externe et renforcer leur leadership ;
- L'expertise reconnue d'Audacia, dans la sélection de PME non cotées et le deal flow qui en découle. Depuis plus de 12 ans, fort d'une équipe de 20 personnes, Audacia a déjà investi plus de 750 millions d'euros dans plus de 300 PME familiales ;
- Un horizon de liquidité rapproché (6 ans au lieu de 10 ans pour les fonds de capital investissements traditionnels). Ce choix permet ainsi de répondre à la préoccupation des épargnants individuels, en particulier non professionnels, de disposer d'une capacité de liquidité sur un sous-jacent demandant traditionnellement plus de patience ;
- La garantie du FEI sur une partie des investissements et un rating de chaque société, par l'agence de notation INBONIS, agréée par l'ESMA ;
- Une fiscalité avantageuse après la période de conservation de 5 ans requise pour bénéficier de l'exonération d'imposition sur les revenus financiers distribués à l'échéance ;

Pourquoi investir dans des entreprises familiales ? L'univers des entreprises familiales a toujours été source de surperformance sur la durée, spécialement lors des sorties de crise, liée à une plus grande agilité, une plus grande culture d'entreprise et une vision long terme vertueuse. Différentes recherches démontrent que l'investissement dans des entreprises familiales affiche un rendement à long terme nettement supérieur à celui du reste du marché. Comme le montre l'indice "Global Family Business Index", conçu par Ernst & Young et l'Université de Saint-Gall en 2019.

Dans la ligne de la loi PACTE, cette structure innovante permet notamment aux assureurs et mutuelles d'assurances de développer une poche private equity dans les contrats d'assurance-vie. Moins soumis aux variations du marché boursier, le private equity peut procurer un rendement performant.

Pour répondre à ces objectifs, le fonds sera investi à 70 % en PME et ETI (capital et quasi-capital), 20 % en titres cotés et 10 % en monétaire. La stratégie d'investissement visera des secteurs disposant de fondamentaux robustes et permettant d'envisager une bonne résilience de l'activité. Ces entreprises disposeront d'un historique de croissance et de rentabilité avec des perspectives de cash-flow qui permettront d'offrir un rendement performant.

Plus d'informations :

Le dossier complet incluant le Règlement, le DICI et le dossier de souscription est disponible sur le site www.audacia.fr, sur simple demande au siège social d'Audacia ou auprès des placeurs de l'offre.

Une série de 3 webinars est prévue les mardi 15, mardi 22 et mardi 29 septembre à 17h00. A cette occasion, notre équipe présentera les différents produits proposés par Audacia sur son portail d'investissement 100 % online et tout particulièrement notre FCPR.

Une campagne médiatique « on se bouge pour le bleu blanc rouge » accompagnera le lancement du FCPR Audacia Entrepreneuriat Familial, dans les jours à venir, en s'efforçant de faire la pédagogie de l'utilité et de la rentabilité de l'investissement dans les petites et moyennes entreprises de France.

Contact presse :

Eléonore de Rose

Directrice de la Communication

eleonore.derose@audacia.fr

06 62 64 40 53

Fonds	FCPR Audacia Entrepreneuriat Familial
Société de gestion	Audacia
Dépositaire	Caceis
Durée de vie du Fonds	99 ans
Reporting / Valorisation	Trimestriel / Bimensuelle

Cibles principales	PME et/ou ETI en développement
Ticket	Entre 2 et 5 M€
Diversification	5-10 participations / an
Garantie FEI	50% des quasi-fonds propres en défaut

Frais d'entrée	4 % maximum
Frais de gestion	2,50% / an (parts AV et A) dont 1,20% pour le distributeur 1,30%/an (parts C)
Souscription minimum	Parts Assurance-vie (AV) : min de souscription de 5 K€ Parts Retail (A) : min de souscription de 5 K€ Parts Investisseur professionnel (C) : min de souscription de 250 K€
Fiscalité	Eligible au PEA-PME et Assurance-vie Exonération de plus value à la sortie
Durée conseillée de détention des parts	6 ans (commission de rachat anticipé progressive en fonction de la durée de détention)